



MONSIEUR LE MAIRE
DE LA COMMUNE DE MONTRÉSOR

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 19 OCTOBRE 2020

Compte rendu.

Le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Montrésor sous la présidence de M. le Maire, le lundi 19 octobre 2020 à 20h30.

Dates de convocation et d'affichage : 13 octobre 2020.

Nombre de conseillers en exercice : 11.

Présents : 10. Votants : 11.

Quorum : 6. Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Membres présents : Mmes PERRY PIVET PORCHERON SOUVERIN. M.M. GALLAIS GAULTIER LALIEUX MOUSNY POUIT TOURATIER.

M. Pascal COURATIN, absent, a donné pouvoir à Mme Sophie SOUVERIN.

Secrétaire de séance : Mme Sophie SOUVERIN.

Sauf mention contraire, les délibérations sont prises à l'unanimité des votants.

Points d'information.

- M. le Maire fait le point sur l'assemblée générale annuelle des Plus Beaux Villages de France organisée le samedi 03 octobre 2020 à Monflanquin (Lot – et – Garonne). Il détaille les différentes préconisations de l'association en termes d'embellissement urbain et informe les conseillers que la prochaine expertise pour Montrésor se déroulera en 2023.
- M. le Maire informe les conseillers des différents points évoqués avec M. Gérard HENAULT, président de la communauté de communes Loches Sud Touraine le 05 octobre dernier. L'utilisation partagée du local club a tout particulièrement été évoquée entre le service jeunesse et les autres usagers. Une prise en charge partielle des frais de fonctionnement par la communauté de communes est envisagée.
- L'évolution du projet de restructuration des bâtiments scolaires a été évoquée. Des travaux secondaires pourraient être engagés avant le 15 novembre pour éviter la perte de la subvention du Conseil départemental d'Indre – et – Loire, l'essentiel de l'opération serait mené au cours de la période estivale.
- L'aménagement du site de la Ronde : le projet de l'agence départementale d'aide aux collectivités locales (ADAC) a été validé par l'Architecte des Bâtiments de France.
- La dépose de la section fragilisée du mur d'enceinte du cimetière a été réalisée.
- Mapping sur la façade nord du château de Montrésor pour Noël 2020 : le devis de M. Franz DOSTAL d'un montant de 1 650 € est validé par les conseillers.

Délégations confiées au Maire.

- Remplacement du système de ventilation du cabinet médical par l'entreprise JAMIN pour un coût de 760, 73 € HT.
- Acquisition auprès de l'entreprise MANUTAN de matériel utile au service technique (seau, tables, bancs et barrières de sécurité) pour un montant de 2 748, 24 € TTC.
- Attribution d'une concession trentenaire au cimetière communal.
- Consolidation de la cave local poubelle voisine de la Mairie par l'entreprise GOBARD pour un coût de 1 264 € HT.
- Acquisition de trois barnums auprès de la société FRANCE BARNUM pour un coût de 923 € TTC.
- Pose d'une porte à isolation phonique et réfection en peinture au cabinet médical.

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu de la réunion de Conseil municipal du mardi 1er septembre 2020.
Il est approuvé par les conseillers.

Mairie de Montrésor

1. Désignation de la Halle aux Cardeux en qualité d'annexe de la Mairie.
Pour permettre d'accueillir les mariages en dehors de la salle du Conseil municipal, à la Halle aux Cardeux, il convient de désigner cette dernière en qualité d'annexe de la Mairie.

Délibération.

Le Conseil municipal désigne la Halle aux Cardeux comme annexe de la Mairie.

Budget

2. Approbation de la délibération budgétaire modificative n°2.

Délibération.

Le Conseil municipal valide la délibération budgétaire modificative n°2.

Personnel communal.

3. Création d'un emploi d'adjoint administratif contractuel à temps non complet.

Délibération.

Le Conseil municipal décide la création d'un emploi d'adjoint administratif contractuel à 20h/semaine à la Mairie pour une durée d'un an.

Intercommunalité

4. Transfert automatique de la compétence urbanisme à la communauté de communes Loches Sud Touraine.

La loi ALUR (pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Renforcé) dispose un transfert automatique de compétence urbanisme aux communautés de communes avec la réalisation du plan local d'urbanisme intercommunal, sauf si 25 % des communes membres s'opposent à ce transfert.

Délibération.

Le Conseil municipal s'oppose au transfert automatique de la compétence urbanisme à la communauté de communes Loches Sud Touraine.

5. Adhésion au groupement de commande voirie 2021.

Cette adhésion permettra la fourniture de 25 sacs de déneigement.

Délibération.

Le Conseil municipal adhère au groupement de commandes de voirie 2021.

Aménagement urbain

6. Création de l'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine/Site Patrimonial Remarquable de Montrésor.

Arrivé au terme de la procédure, il est proposé de créer par délibération l'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine de Montrésor.

Délibération.

Le Conseil municipal décide la création de l'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine de Montrésor.

7. Programme d'éclairage public de l'année 2020.

A l'issue de l'étude d'avant – projet menée par le SIEIL, l'estimatif du coût des opérations a évolué :

- Rue de la Couteauderie, le programme augmente d'un montant de 6 878, 05 € à 14 332, 14 €, intégrant la mise aux normes de l'armoire, le remplacement des candélabres et des massifs.
- Allée des Perrières, le programme augmente d'un montant de 4 193, 80 € à 6 844, 64 € avec le remplacement des candélabres et des massifs suivant leur état.
- Rue Abel Marinier, la part communal évolue de 9 904, 09 € à 9 296, 74 €.

Délibération.

Le Conseil municipal valide les modifications apportées au programme d'éclairage public 2020.

8. Adhésion à la Fondation du Patrimoine.

La cotisation annuelle s'élève à 55 €.

Délibération.

Le Conseil municipal adhère à la Fondation du Patrimoine.

9. Réalisation d'enseignes pour les commerces de la commune.

A la demande de deux commerçants, M. Tristan CARATY des Forges du Bas Berry a été sollicité pour un devis utile à la réalisation d'enseignes. M. CARATY consentirait une remise de 15 % à partir de 5 commandes. M. le Maire propose que les supports soient financés par la commune ; cette dernière en deviendrait propriétaire.

Un devis sera également demandé auprès de M. Loïc TELLIER, artisan à Beaumont – Village.

10. Matérialisation d'un marquage au sol en centre bourg.

La Mairie a reçu deux propositions :

- L'entreprise Nicolas Signalisation avec un devis à 11 339, 39 € TTC.
- L'entreprise ESVIA pour une proposition s'élevant à 6 681, 82 € TTC.

Délibération.

Le Conseil municipal retient la proposition de l'entreprise ESVIA d'un montant de 6 681, 82 € TTC.

Le Conseil débat du nouvel aménagement de la circulation dans la commune. Un stop sera matérialisé à la sortie de l'allée des Perrières.

11. Appel à projets pour l'enveloppe socle du fonds départemental de solidarité rurale 2021.

Deux projets étaient envisagés : la restauration du pont enjambant la Rouère à hauteur de la collégiale, mais ce dernier sera privilégié au financement de la Fondation du Patrimoine, et le projet de finalisation du parcours de pêche. Les conseillers s'accordent sur ce dernier projet comprenant la labellisation du parcours famille, l'installation de jeux d'enfants et d'abris, la matérialisation d'une place de stationnement personnes handicapées et la pose du panneau de la fédération de la pêche.

12. Plantation de haies aux entrées d'agglomération.

Deux entrées de bourg sont privilégiées : depuis Loches et depuis Beaumont – Village.

La commune dispose d'une première proposition, un second sera sollicité et leur concrétisation fera l'objet d'une décision au regard du montant de l'opération.

13. Circulation en centre bourg.

Cette question a été évoquée au point n°10.

Questions diverses

Sens de circulation rue Abel Marinier.

Les conseillers échangent sur l'aménagement le plus pertinent. Un essai sera réalisé.

Identification des artisans intervenant pour la commune.

Le cahier « suivi secrétariat » en Mairie permettra ce recensement.

Ouverture quotidienne de la collégiale au public.

Les conseillers débattent de cette ouverture effectuée à titre bénévole.